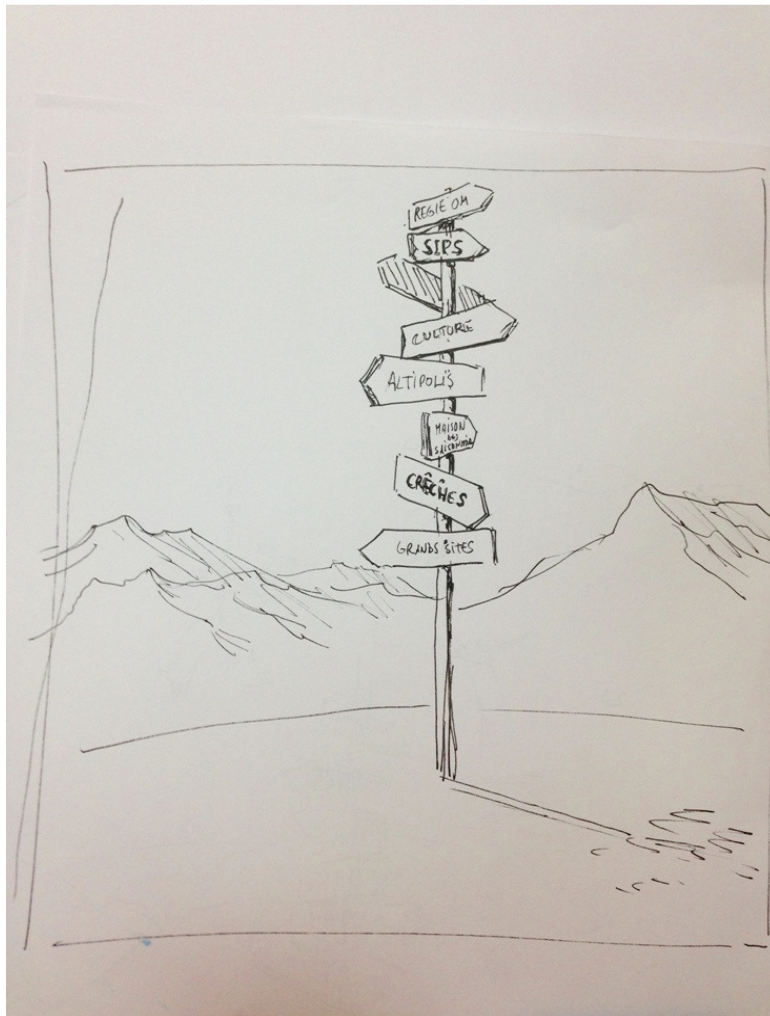


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2016



Atelier Intercommunal des Beaux Arts

Rapport du Président

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE	4
1. Zone Euro	4
2. Contexte national	4
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2016	5
1. Prolongation de la baisse des concours financiers de l'Etat.....	5
2. Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement.....	5
3. Poursuite de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).....	6
4. La fiscalité	6
5. Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	6
SANTE FINANCIERE DE LA C.C.B.....	7
1. L'état de la dette.....	7
2. Les ratios	11
3. L'épargne nette.....	11
4. Le fonds de roulement.....	11
LA PROSPECTIVE FINANCIERE	12
1. Charte d'élaboration budgétaire	12
2. L'évolution des principales recettes de fonctionnement.....	13
2.1 Vue générale des recettes de fonctionnement.....	13
2.2 La fiscalité directe	13
2.3 La fiscalité transférée.....	14
2.4 La Dotation Globale de Fonctionnement	15
3. L'évolution des principales dépenses de fonctionnement.....	15
3.1 Vue générale des dépenses de fonctionnement.....	15
3.2 Les charges de personnel	16
3.3 Les atténuations de produits.....	17
4. Prospective d'évolution de la santé financière	17
5. Consignes pour l'élaboration budgétaire 2016	18
LES ORIENTATIONS 2016	20
1. Les opérations obligatoires	20
2. Les opérations à arbitrer.....	23
2.1 Entretien du patrimoine communautaire (hors OM)	23
2.2 Pôle développement éco et aménagement du territoire.....	23
2.3 Services à la population.....	26
2.4 Administration Générale et services techniques	27
2.5 La communication	27
2.6 La Régie des Ordures Ménagères	28
2.7 Pôle technique environnement et développement durable	31
2.8 Assainissement	31
LEXIQUE BUDGETAIRE	33

PREAMBULE

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation économique et financière.

Il représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire puisqu'il doit permettre aux élus d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

En cas d'absence ou de manquement aux obligations de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Le DOB est voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, au cours d'une séance distincte : il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Un rapport explicatif de synthèse doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante et doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau et l'évolution de l'endettement, et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

La loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit en son article 107 « amélioration de la transparence financière » que :

- ✓ le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres,
- ✓ lorsqu'un site internet existe, le rapport doit être mis en ligne,
- ✓ pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit notamment préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

1. Zone Euro

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance, favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt.

La reprise s'est généralisée à l'ensemble de la zone euro, aucun pays n'affichant de croissance négative.

D'après les dernières enquêtes disponibles, la reprise demeure en bonne voie ; la consommation privée ne faiblit pas, contrairement aux perspectives d'exportation assombries par le ralentissement de certains pays émergents, Chine en tête.

Toutefois, la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale. Des risques politiques principalement au Portugal, en Espagne et en Grèce pourraient ressurgir, tandis que le conflit russo-ukrainien se poursuit.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse du prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie.

La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1.7% en moyenne en 2016, après 1.5% en 2015.

L'inflation de la zone euro demeure faible, tendance qui devrait continuer sur les prochaines années.

2. Contexte national

Après une année de stagnation en 2014, la croissance française a fortement rebondi au premier trimestre avant de marquer une pause au second trimestre 2015. Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, le troisième trimestre devrait être caractérisé par un léger rebond.

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables (faiblesse du prix du pétrole et de l'euro et bonne conjoncture des principaux partenaires d'échange). De plus, malgré un léger resserrement des conditions de crédit, les taux de crédits demeurent très faibles.

Toutefois, l'important niveau de chômage, en hausse de mai à août, incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15.2%).

Le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3.9% du PIB contre 4.4% initialement envisagé dans la loi de programme des finances publiques, grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires (44.9% contre 44.7% en 2013) contrairement à l'annonce initiale de baisse de ces derniers.

En 2015, le déficit restera sensiblement inchangé tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3.3% du PIB), année de campagne électorale pour la présidentielle, afin de le ramener sous le seuil de 3% en 2017.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

Le nombre d'articles du PLF 2016 qui concerne les collectivités locales (près d'un tiers des 63 articles) est probablement révélateur des adaptations nécessaires pour concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements.

D'un côté, le PLF 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et de l'autre propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

1. Prolongation de la baisse des concours financiers de l'Etat

Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € programmé sur 2015-2017, le Projet de Loi des Finances 2016, après les lois de finances 2014 et 2015, constitue donc une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Ces derniers diminueront tout comme en 2015 de 3.67 milliards d'euros.

Exemples d'évolution de concours financier de l'Etat	Evolution LFI 2015 / PLF 2016
Dotation Globale de Fonctionnement	-9.6%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	-11.9%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	-3.0%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	-11.4%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	0.0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	0.3%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	0.0%

2. Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement

Initialement le PLF 2016 prévoyait une réforme totale de la DGF. Cette dernière est reportée au 1^{er} janvier 2017.

Cette réforme poursuit plusieurs objectifs : supprimer les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités, reposer sur des critères objectifs, être plus lisible, augmenter son efficacité sur les collectivités les moins favorisées et encourager à l'intégration fiscale.

3. Poursuite de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 pour 2012, assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le PLF réforme le FPIC sur les points suivants :

- Exonérer de Dotation de Solidarité Urbaine les communes « pauvres » qui du fait de leur appartenance à un EPCI « riche » contribuent au FPIC,
- Fixer le montant du FPIC pour 2016 à 1 milliard d'euros et non 1.1 milliard comme prévu initialement,
- Ne plus prendre en compte la « compensation de la part salaire de la Taxe Professionnelle » dans la détermination des contributeurs/bénéficiaires du FPIC,
- Supprimer le bénéfice du FPIC aux communes qui ne respectent pas leurs obligations de construction de logements sociaux.

4. La fiscalité

Les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu est de 1% en 2016. Il était de 0.9% en 2015 et 2014 et de 1.8% en 2013 et 2012.

5. Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

L'assiette des dépenses éligibles est élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016. L'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation des bâtiments publics.

Un nouvel élargissement a été adopté par amendement pour les dépenses d'entretien de la voirie.

Le taux de FCTVA reste au niveau de 2015 : 16.404 %.

SANTE FINANCIERE DE LA C.C.B.

1. L'état de la dette

Budget Général

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt durant l'exercice 2015. La C.C.B a 15 emprunts encours répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

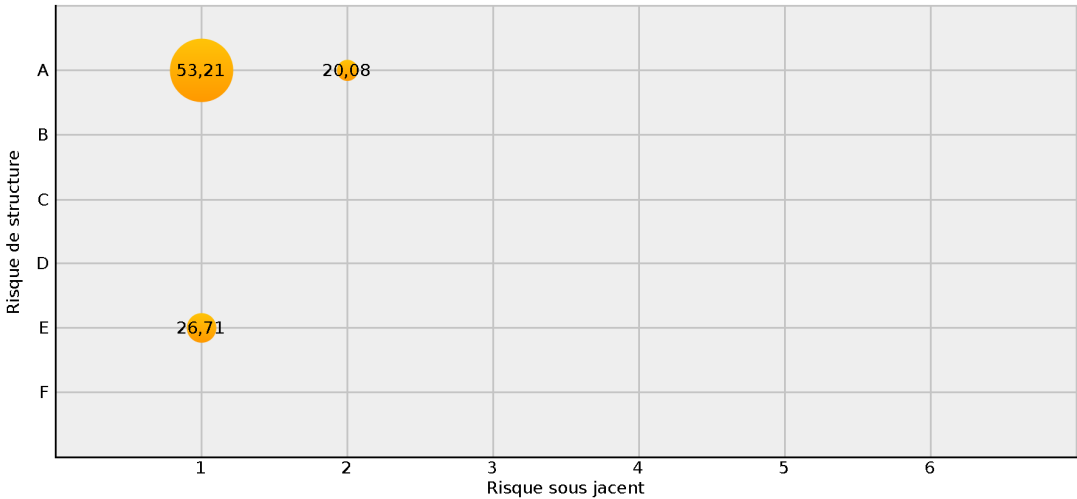
Capital restant à rembourser au 31.12.2015 : 11 510 653.71 €

Durée résiduelle moyenne : 18 ans

Dette selon la charte de bonne conduite Ghissler

Risque faible

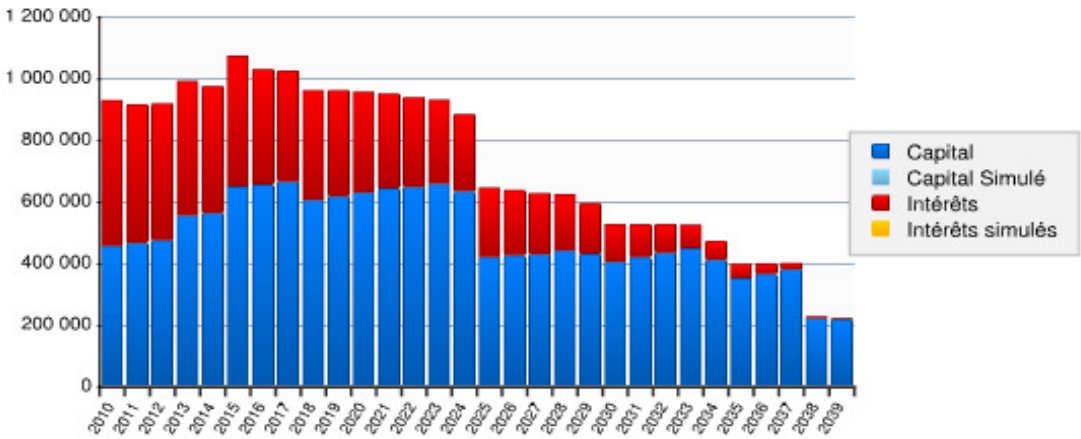
Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

Profil d'extinction de la dette

Flux de remboursement

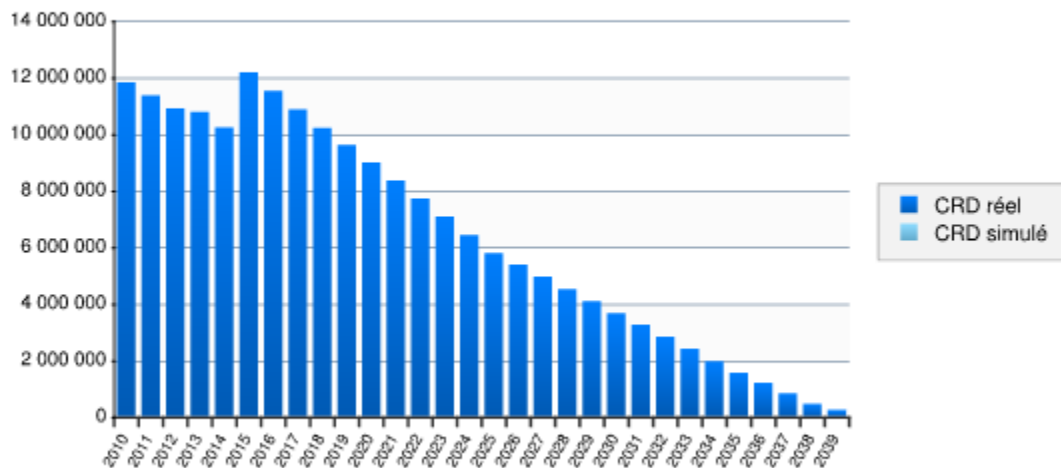


En 2013 : fin du différé de l'emprunt Téléphérique de la Meije et reprise des remboursements par le gestionnaire à la C.C.B.

En 2014 : un nouvel emprunt de 1 500 000 € a été souscrit : 1 125 000 € à la Caisse des Dépôts (livret A + 1% sur 20 ans) et 375 000 € à la Caisse d'Epargne (Euribor 3 mois + marge 1.64 % sur 15 ans).

En 2015 : pas de nouvel emprunt contracté.

Evolution du CRD



Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2010	11 806 237.38 €	453 959.81 €	474 493.23 €	928 453.04 €	11 352 277.57 €
2011	11 352 277.57 €	462 933.72 €	451 723.50 €	914 657.22 €	10 889 343.85 €
2012	10 889 343.85 €	472 307.33 €	445 030.91 €	917 338.24 €	10 772 153.05 €
2013	10 772 153.05 €	553 122.31 €	437 437.67 €	990 559.98 €	10 219 030.74 €
2014	10 219 030.74 €	560 948.03 €	413 445.59 €	974 393.62 €	12 158 082.71 €
2015	12 158 082.71 €	647 429.00 €	425 030.47 €	1 072 459.47 €	11 510 653.71 €
2016	11 510 653.71 €	653 402.27 €	* 375 324.40 €	* 1 028 726.67 €	10 857 251.44 €
2017	10 857 251.44 €	663 200.79 €	* 361 054.07 €	* 1 024 254.86 €	10 194 050.65 €
2018	10 194 050.65 €	603 757.48 €	* 356 575.53 €	* 960 333.01 €	9 590 293.17 €
2019	9 590 293.17 €	615 822.59 €	* 345 353.60 €	* 961 176.19 €	8 974 470.58 €
2020	8 974 470.58 €	628 393.95 €	* 327 958.67 €	* 956 352.62 €	8 346 076.63 €
2021	8 346 076.63 €	641 493.47 €	* 308 717.41 €	* 950 210.88 €	7 704 583.16 €
2022	7 704 583.16 €	645 845.77 €	* 292 315.71 €	* 938 161.48 €	7 058 737.39 €
2023	7 058 737.39 €	656 515.87 €	* 273 451.14 €	* 929 967.01 €	6 402 221.52 €
2024	6 402 221.52 €	631 482.52 €	* 251 260.65 €	* 882 743.17 €	5 770 739.00 €
2025	5 770 739.00 €	417 831.83 €	* 226 943.37 €	* 644 775.20 €	5 352 907.17 €
2026	5 352 907.17 €	423 576.34 €	* 213 874.85 €	* 637 451.19 €	4 929 330.83 €
2027	4 929 330.83 €	427 763.84 €	* 198 547.50 €	* 626 311.34 €	4 501 566.99 €
2028	4 501 566.99 €	438 669.95 €	* 184 071.04 €	* 622 740.99 €	4 062 897.04 €
2029	4 062 897.04 €	428 520.81 €	* 166 140.01 €	* 594 660.82 €	3 634 376.23 €
2030	3 634 376.23 €	403 169.45 €	* 123 059.30 €	* 526 228.75 €	3 231 206.78 €
2031	3 231 206.78 €	417 260.69 €	* 108 151.68 €	* 525 412.37 €	2 813 946.09 €

2032	2 813 946.09 €	431 963.05 €	* 93 142.80 €	* 525 105.85 €	2 381 983.04 €
2033	2 381 983.04 €	447 303.73 €	* 77 690.65 €	* 524 994.38 €	1 934 679.31 €
2034	1 934 679.31 €	408 994.16 €	* 61 810.63 €	* 470 804.79 €	1 525 685.15 €
2035	1 525 685.15 €	348 890.22 €	* 47 375.59 €	* 396 265.81 €	1 176 794.93 €
2036	1 176 794.93 €	363 420.27 €	* 34 661.64 €	* 398 081.91 €	813 374.66 €
2037	813 374.66 €	378 598.44 €	* 21 417.74 €	* 400 016.18 €	434 776.22 €
2038	434 776.22 €	218 813.97 €	* 7 960.82 €	* 226 774.79 €	215 962.25 €
2039	215 962.25 €	215 962.25 €	* 3 869.21 €	* 219 831.46 €	0.00 €
		14 661 353.91 €	* 7 107 889.38 €	* 21 769 243.29 €	

*Susceptibles de changer en fonction des taux variables

Ligne de trésorerie :

Afin de pallier au décalage entre le paiement des dépenses d'investissement par la collectivité et la perception des recettes de subventions y afférent qui, dans certaines situations, peut être largement supérieure à un an (P.I.T. par exemple), la collectivité a procédé à la mise en place d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € pour 1 an.

09/07/15	Tirage	500 000.00 €
12/08/15	Tirage	200 000.00 €
18/08/15	Remboursement	200 000.00 €
20/08/15	Remboursement	500 000.00 €
03/09/15	Tirage	300 000.00 €
23/09/15	Remboursement	300 000.00 €

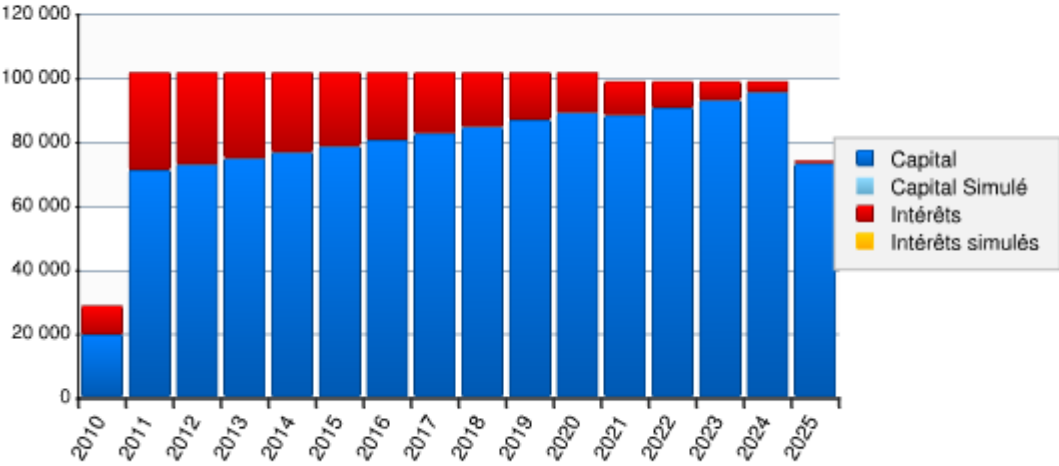
Total des intérêts : 1 334.68 €

Budget Assainissement

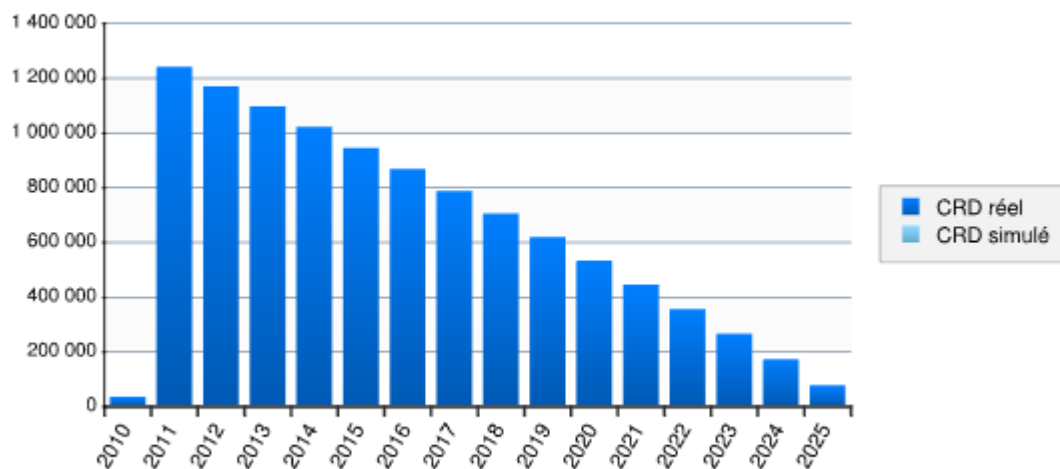
Capital restant à rembourser au 31.12.2015 : 863 387.60 €

Durée résiduelle moyenne : 10 ans

Flux de remboursement



Evolution du CRD



Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2010	31 613.26 €	19 595.03 €	9 034.15 €	28 629.18 €	1 237 018.23 €
2011	1 237 018.23 €	71 067.99 €	30 699.32 €	101 767.31 €	1 165 950.24 €
2012	1 165 950.24 €	72 848.62 €	28 918.69 €	101 767.31 €	1 093 101.62 €
2013	1 093 101.62 €	74 677.02 €	27 090.29 €	101 767.31 €	1 018 424.60 €
2014	1 018 424.60 €	76 554.50 €	25 212.81 €	101 767.31 €	941 870.10 €
2015	941 870.10 €	78 482.50 €	23 284.81 €	101 767.31 €	863 387.60 €
2016	863 387.60 €	80 462.39 €	21 304.92 €	101 767.31 €	782 925.21 €
2017	782 925.21 €	82 495.65 €	19 271.66 €	101 767.31 €	700 429.56 €
2018	700 429.56 €	84 583.78 €	17 183.53 €	101 767.31 €	615 845.78 €
2019	615 845.78 €	86 728.33 €	15 038.98 €	101 767.31 €	529 117.45 €
2020	529 117.45 €	88 930.89 €	12 836.42 €	101 767.31 €	440 186.56 €
2021	440 186.56 €	88 232.31 €	10 574.13 €	98 806.44 €	351 954.25 €
2022	351 954.25 €	90 541.09 €	8 265.35 €	98 806.44 €	261 413.16 €
2023	261 413.16 €	92 912.93 €	5 893.51 €	98 806.44 €	168 500.23 €
2024	168 500.23 €	95 349.54 €	3 456.90 €	98 806.44 €	73 150.69 €
2025	73 150.69 €	73 150.69 €	954.14 €	74 104.83 €	0.00 €
		1 256 613.26 €	259 019.61 €	1 515 632.87 €	

*Susceptibles de changer en fonction des taux variables

Optimisation de la gestion de la dette :

La collectivité est vigilante quant aux opportunités qui peuvent se présenter. Elle est accompagnée sur cette thématique, mais il n'existe pas de marges significatives en l'état.

2. Les ratios

Extrait des ratios obligatoires de la loi A.T.R.

	2012	2013	2014
Dépenses réelles de fonctionnement / population	835	865	823
Produits des impositions directes / population	376	385	389
Recettes réelles de fonctionnement / population	955	959	964
Dotation globale de fonctionnement / population	125	122	111
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27.18 %	28.17 %	33.22 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonct	89.83 %	92.97 %	88.03 %

3. L'épargne nette

L'épargne nette représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, moins le remboursement de la dette. Il permet de mesurer la santé financière de la collectivité, et de connaître la part d'investissement qui peut être autofinancée.

	2012	2013	2014
Total des recettes réelles de fonct	19 282 889	19 665 879	20 290 899
Total des dépenses réelles fonct	16 856 455	17 737 440	17 308 737
Epargne de gestion	2 871 285	2 365 877	3 389 126
Intérêts de la dette	444 852	437 438	413 404
Epargne brute	2 426 433	1 928 439	2 975 722
Remboursement capital de la dette	464 495	545 310	553 136
Epargne nette	1 961 939	1 383 129	2 422 586

4. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond au résultat cumulé des opérations budgétaires. Il permet de reporter les excédents et déficits budgétaires des années précédentes. Il constitue une réserve pour la collectivité. Il est préconisé que le fonds de roulement corresponde à un mois de recettes réelles de la collectivité, soit environ 1 600 000 €.

	2012	2013	2014
Total des recettes réelles d'invest	1 484 604	2 739 041	5 639 079
Total des dépenses réelles d'invest	3 699 724	7 074 706	8 701 578
Fonds de roulement début d'exercice	3 388 397	3 599 710	1 268 643
Résultat de l'exercice	211 313	- 2 407 226	- 80 337
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 599 710	1 192 484	1 188 305

LA PROSPECTIVE FINANCIERE

1. Charte d'élaboration budgétaire

Rappel des consignes données aux services pour remplir leur demande de crédits budgétaires :

- Maîtriser et rationaliser les dépenses de fonctionnement, y compris la masse salariale.
- Contenir, voire réduire le coût des services en optimisant les dépenses (mutualisation, modification du fonctionnement...) et en cherchant d'autres sources de financement (partenariat, subventions...).
- Respecter le principe d'annualité des crédits. Evaluer les crédits (dépenses et recettes) pour une année civile complète.
- Ne pas compenser les dépenses et les recettes. Le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.
- Evaluer les dépenses et les recettes de façon sincère et la plus juste possible.
- Ne pas sous-estimer les dépenses et ne pas être surestimer les recettes. Il est préconisé de majorer légèrement les dépenses afin d'éviter le blocage institutionnel et de minorer légèrement les recettes.
- S'appuyer sur les montants budgétisés les années précédentes et non sur le réalisé. Les évaluations budgétaires font l'objet d'une réflexion article budgétaire par article budgétaire, en prenant en compte : les montants réalisés les années antérieures, les éventuelles aléas (fiscaux, touristiques, climatiques, variation des prix, absentéisme...) et les éventuels choix politiques qui ont été formulés.
- Justifier toutes dépenses nouvelles.
- Inscrire les subventions au budget qu'après réception de l'arrêté d'attribution. Mise à part pour les subventions récurrentes pour le fonctionnement qui peuvent être inscrites si ces dernières revêtent un caractère certain.
- Inscrire le produit fiscal perçu l'année n-1 comme prévision de fiscalité de l'année n. Le budget étant voté avant la notification des bases d'imposition, le produit fiscal inscrit au budget correspond à celui encaissé l'année précédente.
- N'inscrire aucun produit relatif aux rôles supplémentaires de fiscalité. L'encaissement de cette recette étant aléatoire et ne pouvant être calculé sur des bases réelles et sûres, aucun montant n'est inscrit au budget. Ce produit viendra alimenter les éventuelles modifications budgétaires.

Olivier FONS
Vice-président délégué aux Finances

Alain FARDELLA
Président



2. L'évolution des principales recettes de fonctionnement

2.1 Vue générale des recettes de fonctionnement

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

Chapitre *	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Prévu 2015	Prévision réalisé 2015
013 - Atténuations de charges	103 737	218 355	125 050	162 908
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	719 675	1 213 392	951 935	1 075 503
73 - Impôts et taxes	14 232 389	14 483 845	14 632 125	14 731 401
74 - Dotations, subventions et participations	4 261 001	3 791 737	3 938 466	3 374 379
75 - Autres produits de gestion courante	319 726	564 883	509 900	638 850
76 - Produits financiers	889	1 818	115	112
77 - Produits exceptionnels	28 462	16 868	80 182	27 067
TOTAL	19 665 880	20 290 899	20 400 639	20 010 220

*Chapitres détaillés en annexe dans le lexique budgétaire

2.2 La fiscalité directe

Les taux de la fiscalité n'ont pas été modifiés depuis 2004 et s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.85 %
- Taxe sur le foncier bâti : 2.60 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 15.43 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 28.96 %

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été fixée en 2008 à : 10.90 % (taux réduit : 5.45 %)

Evolution de la fiscalité

	2013	2014	2015
CFE			
Base	9 477 000	9 428 775	9 920 000
<i>Evolution n-1</i>	<i>5.05%</i>	<i>- 0.51%</i>	<i>5.21%</i>
Produit	2 744 539	2 730 573	2 872 832
<i>Evolution n-1</i>	<i>5.05%</i>	<i>- 0.51%</i>	<i>5.21%</i>
Taxe d'habitation			
Base	50 697 000	51 733 059	52 270 000
<i>Evolution n-1</i>	<i>4.94%</i>	<i>2.04%</i>	<i>1.04%</i>
Produit	3 979 715	4 061 045	4 103 195
<i>Evolution n-1</i>	<i>4.94%*</i>	<i>2.04%</i>	<i>1.04%</i>

Taxe sur le foncier bâti			
Base	39 809 000	40 893 419	41 842 000
<i>Evolution n-1</i>	<i>5.09%</i>	<i>2.72%</i>	<i>2.32%</i>
Produit	1 035 034	1 063 229	1 087 892
<i>Evolution n-1</i>	<i>5.09%*</i>	<i>2.72%</i>	<i>2.32%</i>
Taxe sur le foncier non bâti			
Base	156 100	161 212	159 300
<i>Evolution n-1</i>	<i>3.55%</i>	<i>3.27%</i>	<i>- 1.19%</i>
Produit	24 086	24 875	24 580
<i>Evolution n-1</i>	<i>3.55%*</i>	<i>3.27%</i>	<i>- 1.19%</i>
TEOM			
Base	39 363 306	40 255 893	41 181 923
<i>Evolution n-1</i>	<i>4.97%</i>	<i>2.27%</i>	<i>2.30%</i>
Produit	4 287 687	4 384 737	4 485 877
<i>Evolution n-1</i>	<i>4.97%*</i>	<i>2.26%</i>	<i>2.31%</i>

*L'augmentation des impôts ménagers (TH,TF,TFNB) entre 2012 et 2013 provient en partie de l'élargissement de l'assiette fiscale lié à l'intégration de Puy Saint Pierre.

La fixation par l'Etat du coefficient de revalorisation des bases fiscales : 1.8% en 2013 et 2012 contre 0.9% en 2015 et 2014 a engendré un ralentissement dans l'évolution du produit fiscal. Pour 2016, ce taux est fixé à 1%.

La collectivité va lancer une mission d'optimisation des bases fiscales en partenariat avec quatre communes membres afin de corriger les erreurs d'évaluations cadastrales et de permettre ainsi une meilleure équité fiscale des administrés.

Toutefois les éventuelles retombées de cette étude ne pourront avoir lieu cette année.

2.3 La fiscalité transférée

	2013	2014	2015
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE	1 047 265	1 010 259	997 741
<i>Evolution n-1</i>	<i>16.26%</i>	<i>- 3.53%</i>	<i>- 1.24%</i>
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM	228 741	186 661	186 661
<i>Evolution n-1</i>	<i>27.16%</i>	<i>- 18.40%</i>	<i>0.00%</i>
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER	329 638	335 420	338 440
<i>Evolution n-1</i>	<i>2.06%</i>	<i>1.75%</i>	<i>0.90%</i>
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR	349 738	349 738	349 738
<i>Evolution n-1</i>	<i>0.94%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>
TOTAL	1 955 382	1 882 078	1 872 580
	<i>11.72%</i>	<i>- 3.75%</i>	<i>- 0.50%</i>

Sur les deux dernières années, la fiscalité transférée enregistre une baisse de plus de 78 000 € par an.

2.4 La Dotation Globale de Fonctionnement

	2013	2014	2015
Dotation d'intercommunalité	908 461	762 211	393 289
<i>Evolution n-1</i>	<i>1.73%</i>	<i>- 16.10%</i>	<i>- 48.40%</i>
Dotation de compensation des groupements de communes	1 600 299	1 582 918	1 548 372
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 1.37%</i>	<i>- 1.09%</i>	<i>- 2.18%</i>
TOTAL	2 508 760	2 345 129	1 941 661
	<i>- 0.27%</i>	<i>- 6.52%</i>	<i>- 17.20%</i>

Entre 2014 et 2015, la DGF a baissé de plus de 400 000 €, il s'agit de la participation de la collectivité à l'effort de redressement des comptes publics.

Cette minoration doit se poursuivre en 2016 et 2017. En 2017, cette minoration ne pouvant s'appliquer en totalité sur la dotation d'intercommunalité, la compensation se fera directement sur les recettes de la fiscalité locale.

La dotation de compensation subit chaque année un écrêtement destiné à compenser une partie de la progression de l'enveloppe DGF du fait du développement de l'intercommunalité, de la hausse des dotations de péréquation des communes et de l'évolution démographique.

3. L'évolution des principales dépenses de fonctionnement

3.1 Vue générale des dépenses de fonctionnement

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chapitre *	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Prévu 2015	Prévision réalisé 20015
011 - Charges à caractère général	5 689 504	4 343 736	4 811 180	3 828 293
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 995 850	5 749 264	5 973 075	5 798 986
014 - Atténuations de produits	4 729 519	4 796 176	4 850 320	4 815 621
65 - Autres charges de gestion courante	1 860 660	1 979 427	1 917 966	1 849 615
66 - Charges financières	438 438	422 231	441 400	427 996
67 - Charges exceptionnelles	23 470	17 903	189 043	126 166
TOTAL	17 737 441	17 308 737	18 473 680	16 846 678

**Chapitres détaillés en annexe dans le lexique budgétaire*

3.2 Les charges de personnel

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est un enjeu majeur pour la Collectivité. Toutefois, la masse salariale progresse mécaniquement chaque année (taux de Progression du Glissement Vieillesse Technicité : 0,8% en 2014).

Evolution des effectifs

Année	Effectif total
2012	131
2013	165
2014	161
2015	152

Répartition Hommes-Femmes (agents en position d'activité au 30.12.2015)

HOMMES	FEMMES	TOTAL
60	92	152

Répartition Hommes-Femmes / catégorie (agents en position d'activité au 30.12.2015)

	HOMMES			FEMMES		
	A	B	C	A	B	C
Administrative	5	1	1	6	5	12
Technique	2	3	34	1	3	11
Médico-Sociale	0	2	0	4	5	34
Culturelle	4	7	0	2	8	0
Animation	0	0	1	0	0	1
TOTAL	11	13	36	13	21	58

Emploi d'avenir : 2 femmes + 1 homme

Temps partiel de droit commun (agents en position d'activité au 30.12.2015)

	HOMMES	FEMMES
Temps partiel 50%	0	1
Temps partiel 60%	0	2
Temps partiel 70%	0	1
Temps partiel 80%	0	5
Temps partiel 90%	0	3
TOTAL	0	12

Temps partiel thérapeutique (agents en position d'activité au 30.12.2015)

1 femme est à temps partiel thérapeutique 50%

Avantages en nature

Selon la délibération du 8 décembre 2015, les avantages en nature consentis par la Collectivité sont :

- aucun véhicule de fonction ni à ses membres ni aux agents de la collectivité,
- repas de midi en cas de travail en horaires continus pour 7 agents de la crèche des P'tites Boucles,
- repas de midi 5 jours par semaine plus les jours de service pour deux agents de la crèche des P'tites Boucles.

3.3 Les atténuations de produits

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Il ne cesse d'augmenter :

- en 2012 : 19 700 €
- en 2013 : 69 609 €
- en 2014 : 117 246 €
- en 2015 : 155 711 €

En 2016, il devrait connaître une hausse de 40 % soit environ 218 000 €

Les attributions de compensation

Montant identique depuis 2012, qui s'élève à 4 659 910 € par an.

	Versement annuel total
Briançon	2 499 846.97
Cervières	12 450.00
La Grave	170 473.00
Monétier les Bains	303 251.00
Montgenèvre	229 111.00
Névache	69 204.00
Puy Saint André	9 124.00
St Chaffrey	590 922.00
La Salle les Alpes	463 941.00
Val des Prés	0.00
Villar d'Arène	24 336.00
Villard St Pancrace	91 276.81
SIVM	195 974.00
TOTAL	4 659 909.78

4. Prospective d'évolution de la santé financière

	Prospective					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonct	20 446 727	19 498 187	19 262 223	19 395 399	19 535 714	19 682 496
Dépenses réelles fonct	18 001 186	18 193 578	18 467 037	18 718 377	18 969 622	19 222 057
Epargne gestion	2 869 683	1 675 127	1 181 109	1 053 651	929 362	804 089
Intérêts dette	424 142	370 519	385 923	376 628	363 270	343 650
Epargne brute	2 445 541	1 304 609	795 186	677 023	566 092	460 439
Capital dette	647 429	653 402	663 201	603 757	615 823	628 394
Epargne nette	1 798 112	651 206	131 985	73 265	- 49 731	- 167 955

Cette prospective a été élaborée à partir des montants budgétisés en 2015, or compte tenu des premiers éléments à notre disposition pour 2015, la collectivité devrait pouvoir conserver une épargne nette en 2015 aux alentours de 2 000 000 €.

Malgré les résultats encourageants de 2015 qui reposent essentiellement sur des critères liés aux aléas climatiques, de variation des prix, d'absentéisme..., la situation de la collectivité reste critique à l'horizon 2020.

De plus, cette prospective a été faite à compétences égales, c'est à dire sans tenir compte des futures compétences transférées par la loi NOtre (promotion touristique, zones d'activités, politique du commerce local, Gemapi, eaux pluviales...).

S'agissant des activités nouvelles telles que : l'aire d'accueil des gens du voyage, la crèche de la Durance, la crèche de Villard Saint Pancrace et la Maison de la Géologie, leurs fonctionnements ont été pris en compte dans la prospective.

La nécessité, de faire des choix politiques pour corriger une prévision d'épargne nette négative et pour disposer d'une capacité supérieure d'autofinancement des investissements demeure.

Sans aucune inscription nouvelle d'investissement, et en maintenant un fonds de roulement à hauteur de 1 600 000 €, la capacité d'investissement de la collectivité pour l'ensemble de la période 2016 – 2020 s'élève à environ 3 000 000 €.

5. Consignes pour le fonctionnement des services en 2016

Depuis deux ans, la Collectivité a fait de gros efforts pour maîtriser et rationaliser ses coûts de fonctionnement :

- en 2014 : consignes rigoureuses données lors de l'établissement du budget : les crédits budgétaires ouverts se font dans la limite des crédits consommés en 2013,
- en 2015 : réduction de 10% des dépenses de l'ensemble des postes qui le permettent, et analyse de tout nouvel investissement au regard des coûts de fonctionnement nouveaux qu'ils vont générer.

Pour 2016, il convient de contenir les dépenses de fonctionnement au niveau des montants inscrits au budget 2015. A niveau constant de services rendus, il n'est plus possible de faire d'économies de fonctionnement.

Pour les concours de l'Etat le contexte économique national nous invite à être très prudents dans leurs estimations.

Conformément au compte rendu de la Commission Administration Générale et Finances du 7 décembre 2015, envoyé à l'ensemble des communes et des Conseillers Communautaires, **la prévision d'épargne nette négative de la Collectivité est inacceptable**, il convient de corriger dès à présent cette dernière en prenant les décisions qui s'imposent.

A ceci, s'ajoute le fait que la capacité d'autofinancement des opérations d'investissement que la collectivité peut supporter pour la période de 2016 à 2020 est d'environ 3 millions d'euros.

Or, sans programme d'investissement nouveau, c'est-à-dire en ne prenant en compte que les opérations en cours, les opérations obligatoires, le maintien du patrimoine et une enveloppe pour des imprévues, l'investissement total pour la période est de plus de 6.6 millions d'euros.

Sans programme d'investissements nouveaux pendant cinq ans, il manque 3.6 millions d'euros à la Collectivité pour équilibrer sa section d'investissement.

Pour rétablir une situation saine et porteuse de projets, deux possibilités s'offrent à la Collectivité :

- **une augmentation des recettes par le biais du levier fiscal,**
- ou/et
- **une diminution des dépenses en réduisant ou supprimant des services,**

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre de connaître les consignes que les élus souhaitent donner aux services pour l'élaboration du budget 2016 et des budgets à venir.

LES ORIENTATIONS 2016

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, sont présentés ci-après les différents dossiers sur lesquels travaille la communauté de communes.

Les opérations obligatoires

Il s'agit des opérations que l'Etat ou la réglementation imposent de faire à Collectivité, ainsi que les opérations actées par le Bureau.

La non réalisation de ces dernières peut engendrer des pénalités.

Les opérations à arbitrer

Opérations que la Collectivité est amenée à effectuer dans le cadre de ses compétences.

Il s'agit à la fois de programmes nouveaux et de maintien en l'état du patrimoine communautaire.

Les inscriptions définitives ne seront portées qu'après les nécessaires arbitrages budgétaires.

1. Les opérations obligatoires

✓ Aire d'accueil des gens du voyage

La réalisation d'une aire d'accueil est une obligation légale, prévue par le Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage.

Les plans d'aménagement et les études préalables (DUP, loi sur l'eau, Natura 2000, défrichement, Mise en compatibilité des PLU, Enquête Parcelaire) ont été réalisés en 2015 et déposés pour instruction auprès des services de l'Etat en septembre dernier.

L'année 2016 sera consacrée :

- à la finalisation de l'instruction par les services de l'Etat et à l'enquête publique,
- à l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- aux acquisitions foncières des terrains soit par voie amiable soit par Déclaration d'Utilité Publique.

D'un coût prévisionnel global d'environ 1,2 M€ TTC,

Des demandes de subventions ont été introduites auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional et du Département.

A ce jour une subvention 331 000 €, soit 30% du montant d'opération, est octroyée par le Conseil Régional. Les autres demandes sont en cours d'instruction (CD, DETR).

Aire d'accueil des Gens du Voyage	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	1 239 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	308 000 € TTC

✓ Mâchefers du Pilon

Concernant la réhabilitation du stock de mâchefers de l'ancienne usine d'incinération de Malefosse, le scénario retenu consiste en la réalisation des protections hydrauliques en enrochements le long de la Durance et du torrent de Malefosse et l'isolement du stock par une membrane.

L'ensemble des études préalables (Loi sur l'eau, Natura 2000, défrichage) a été transmis aux services de l'Etat pour instruction en 2015.

Le montant de l'opération s'élève à 1,8 M d'€ HT.

Les financeurs, et notamment l'agence de l'eau ont été contactés vis-à-vis de cette opération. Aussi, il a été acté de proposer un dossier de demande de subvention globale à l'échelle de la Communauté de Communes et en répondant à l'appel à projet de l'agence de l'eau intitulé « Renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI ».

Mâchefers du Pilon	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	2 000 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	888 000 € TTC

✓ Reprise du résultat du budget annexe ZA Pont La Lame

Durant l'année 2016, la Collectivité devrait pouvoir clôturer le budget annexe dédié à la création de la ZA de Pont La Lame. A ce titre, il convient de prévoir la reprise du déficit qui s'élève à environ 193 000 €.

Reprise budget ZA PLL	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	193 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	193 000 € TTC

✓ Accessibilité et amélioration des performances énergétiques du bâtiment MJC-Conservatoire

Un AMO a étudié différentes possibilités d'aménagement pour la mise en accessibilité du bâtiment.

Le scénario d'aménagement le plus approprié à la fonctionnalité des locaux s'élève à 420k€ HT.

A ce titre le plan de financement suivant a été approuvé par décision de bureau le 29 juin 2015 :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
MOE/SPS/CT	70 000	84 000	Etat DETR 2015 - 2016	120 000 obtenu 60000 € pour 2015
Travaux	350 000	420 000	Région	84 000
			<i>soit</i>	(commission 03. 16)
			<i>Contrat dév</i>	40 000
			<i>CRET mutualisation</i>	44 000
			Département (PIL) obtenu	66 666
			CAF en cours	63 000
			Autofinancement	86 334
TOTAL	420 000	504 000	TOTAL	420 000

En complément de ce projet, il a également été approuvé par décision de bureau le 17 aout 2015 d'engager des travaux d'amélioration des performances énergétique dans le cadre du TPOS sur ce bâtiment, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
MOE /SPS /CT	10 000	Programme TEPCV	80 000
Travaux	112 000	Autofinancement	40 000
TOTAL	122 000	TOTAL	122 000

Le planning prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Etudes : 2016
- Travaux : 2017 et 2018

Une partie des crédits à savoir 30 000 € passe dans les crédits de report.

Accessibilité MJC Conservatoire	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	620 400 € TTC
Autofinancement CCB estimé	105 000 € TTC

✓ **Total des opérations obligatoires**

Opérations obligatoires	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	4 052 400 € TTC
Autofinancement CCB estimé	1 494 000 € TTC

2. Les opérations à arbitrer

2.1 Entretien du patrimoine communautaire (hors OM)

Afin de maintenir le patrimoine de la Communauté de Communes du Briançonnais une enveloppe annuelle a été estimée de :

- 100 000 € de travaux en 2016 pour l'entretien des bâtiments communautaires,
- 25 000 € pour la téléphonie et l'informatique,
- 90 000 € pour le renouvellement d'une partie du parc automobile.

Toutefois, ces montants feront l'objet d'une présentation détaillée qui sera débattue lors de la conception du budget.

Entretien patrimoine communautaire	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	215 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	179 700 € TTC

2.2 Pôle développement économique et aménagement du territoire

✓ Zone d'activités de Briançon Sud

Rappel : La CCB, au titre de sa compétence « développement économique » assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des voies transférées, à l'exception du pouvoir d'aliénation.

Pour l'ensemble des voies, elle prend en charge les dépenses d'entretien courant et les réparations nécessaires à la conservation des éléments de voirie (les trottoirs, les pistes cyclables, les caniveaux et les bordures, les réseaux, les grilles et avaloirs nécessaires à l'assainissement des eaux pluviales de la chaussée, les terres pleins centraux ou îlots qui ne comportent pas d'aménagements qualitatifs, les parkings longitudinaux, l'éclairage public et l'enfouissement du réseau d'éclairage public, les espaces verts et plantations, la signalétique de la zone de caractère intercommunal, la signalisation axiale horizontale et de guidage).

*Pour les **voies internes** des zones, la Communauté de Communes prend également en charge l'entretien, les réparations et les travaux neufs des chaussées.*

*Pour la voie communale **traversante** (route des maisons blanches pour la ZA SUD), la Communauté de Communes prend en charge l'entretien et les réparations courantes.*

Concernant les travaux neufs de requalification de la voie, la répartition des charges est la suivante :

- pour les aménagements hors bande de roulement (trottoirs, éclairage, espaces verts,...) la CCB finance 100%
- pour la bande de roulement y compris fondation : 60% à la charge de la CCB et 40% à la charge de la commune.

Pour la **voie départementale** (rue Maréchal de Lattre de Tassigny et route des maisons blanches entre les rond-points du Chaberton et de Bialler), la Communauté de Communes prend en charge l'entretien courant. Concernant les réparations courantes et les travaux neufs, la répartition des charges est la suivante :

- pour les aménagements hors bande de roulement (trottoirs, éclairage, espaces verts,...) la CCB finance 100%
- pour la bande de roulement y compris fondation : 100% à la charge du Département

En 2015, aucun aménagement n'a été réalisé sur la zone SUD. Un diagnostic interne du site ainsi qu'un programme de travaux ont été réalisés. Ces documents, présentés en commission DEAT, ont permis d'identifier les projets suivants :

- Le réaménagement du cheminement piéton de la rue des couteliers (côté HURALP). Cette opération comprend, en lien avec EDSB, l'enfouissement de la ligne basse tension et de l'éclairage public, la réfection de l'éclairage public et du revêtement du trottoir. Le coût prévisionnel d'opération s'élève à 131 500 € TTC. La région intervient à hauteur de 25.46%, le Département à hauteur de 10% et une participation sera présentée au titre de la DETR. Enfin, la participation d'EDSB sera sollicitée à hauteur de 16 171.11 €.
- Selon les crédits disponibles, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pourrait être engagée en vue de la réhabilitation de la route des maisons blanches entre les ronds-points du Chaberton et de la rue des couteliers. Coût prévisionnel : 20 000 € TTC. Subvention obtenue de 25.46 % de la Région, et subvention sollicitée : 15 % au titre du DETR.

Ces opérations avaient été reportées pour des questions budgétaires. La zone SUD a fait l'objet de plusieurs installations ou rénovations de commerces en 2015, en particulier au niveau de la rue des Couteliers.

ZA Briançon	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	151 500 € TTC
Autofinancement CCB estimé	64 880 € TTC

✓ Zone d'activités de Pont La lame

En 2015, il avait été envisagé de créer une nouvelle signalétique dans la ZA de Pont la Lame. Ces opérations avaient été reportées pour des questions budgétaires. Le coût d'opération est estimé à 6 840 € TTC et la région intervient à hauteur de 25.46% sur cette opération.

ZA Pont La Lame	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	6 840 € TTC
Autofinancement CCB estimé	4 270 € TTC

✓ **Travaux d'extension du réseau de télécommunication électronique à Très Haut Débit dédié à la CCB**

Objectif : disposer d'un marché de travaux permettant de finaliser les extensions du réseau THD en matière de génie civil et de déploiement de fibre optique pour les besoins de la CCB (GFU) : raccordement progressif du conservatoire, de la MJC, de la crèche des petites boucles, de la Maison des Saisonniers...

Budget d'investissement estimé : 50 000 €TTC, potentiellement étalé sur plusieurs années.

Extension THD	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	50 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	42 000 € TTC

✓ **Label VTT**

Le comité de pilotage du label VTT FFC préconise deux actions d'investissement : la pose de 8 panneaux aux entrées du site VTT (8000 € HT) et la création d'un site internet dédié (3000 HT).

Label VTT	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	13 200 € TTC
Autofinancement CCB estimé	11 035 € TTC

✓ **CIS du Pays de la Meije**

La construction d'une caserne de Pompiers pour le Pays de la Meije pour un total de dépenses de 1 280 000 € TTC. Ces dépenses devraient être subventionnées à hauteur de 70 % par le Conseil Départemental, ce qui porte l'autofinancement de la collectivité à : 318 000 €.

CIS Pays de la Meije	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	1 280 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	318 000 € TTC

✓ **L'accueil des familles sédentaires qui habitent au Chazal**

La question concernant l'accueil des familles sédentaires est en cours de discussion et pourra entraîner une modification budgétaire selon les choix retenus.

✓ Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

L'évolution réglementaire introduit par la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique) prévoit la prise de compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, au 1^{er} janvier 2018 par les Communauté de Communes. Depuis, 2008 un travail préalable est mené en partenariat avec le SMADESSEP et le Conseil Départemental, portant sur l'établissement des plans de gestions et des travaux d'amélioration à réaliser sur les cours d'eau. Sur le territoire communautaire, le plan de gestion estime au total à 28 M d'€ HT (*à confirmer*) de travaux. La priorisation de ces actions devra être réalisée en 2016, de manière à finaliser le contrat de rivière Haute-Durance au cours du 1^{er} semestre 2016.

Le travail sur la mise en œuvre de cette compétence aura lieu cette année correspond au temps passé des agents et au paiement des conventions en cours avec le SMADESSEP (12 000 € pour l'année 2016).

Pas de montant à inscrire pour 2016

2.3 Services à la population

✓ Mises aux normes et entretien des bâtiments

Crèche P'tites Boucles

Continuité des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique (abaissement et isolation de faux plafonds) : 16 000 €.

Travaux d'entretien courant (réfection de peinture, remplacement de revêtement de sol) : 10 000 €.

Crèche de la Guisane

Travaux de mise aux normes sur réseau d'eau chaude sanitaire et production solaire : 20 000 €.

Travaux d'entretien courant (stores, barrières, chéneaux) : 12 500 €.

Crèche de la Meije

Installation de chéneaux sur l'arrière du bâtiment : 1 000 €.

Création d'un auvent sur l'entrée principale : 3 500 €.

Installation de barres ou bourrelets de protections (vitrages, revêtement mural) : 1 500 €.

Beaux-arts

Installation d'un système de ventilation dans la salle de peinture : 6 000 €.

Installation de stores : 2 000 €.

Service à la population	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	72 500 € TTC
Autofinancement CCB estimé	60 610 € TTC

2.4 Administration Générale et services techniques

✓ Alarme incendie des Cordeliers

Installation d'une alarme incendie commune Mairie – CCB, suite à la demande de la commission de sécurité : 25 000 €. 40 % du HT sera refacturé à la Ville de Briançon, soit 8 320 €.

✓ Locaux archives des Cordeliers

Aménagement de locaux archives, installation de stores, achat fournitures et outillage : 10 000 €.

✓ Site Intranet

Acquisition d'un Intranet plus rapide et performant à hauteur de 30 000 €

✓ Locaux pour le service technique

Les locaux mis à disposition actuellement par la Mairie de Briançon (Bâtiment 5 de Berwick) seront démolis en avril 2016.

Afin de pouvoir les remplacer, une somme doit être prévue au budget 2016 :

- soit environ 20.000 € pour l'achat d'un local ou de 2 box de parking fermés,
- soit environ 2.400 € pour la location de 2 box (loyer calculé sur la base de 100 €/mois pour 1 box)

Administration Générale et services techniques	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	85 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	62 740 € TTC

2.5 La communication

✓ Refonte du site internet

Suite au relooking du logo, il devient urgent de mettre en adéquation le site internet. Cette opération est importante à réaliser car le site internet de la CCB n'est plus adapté au web d'aujourd'hui. Il s'agit uniquement d'un site vitrine et non pas d'un site dynamique.

C'est un des principaux vecteurs de communication externe pour la CCB. Il nécessite une refonte totale avec l'intégration de nouveaux modules et fonctionnalités qui permettront

d'attirer de nouveaux visiteurs et donc de mieux informer la population sur ses missions.
Le site se doit de refléter une image positive et dynamique de la collectivité.
En communication l'identité visuelle est très importante.

Budget estimatif 25 000€

Site Internet	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	25 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	21 000 € TTC

2.6 La Régie des Ordures Ménagères

✓ Déchetteries

Maintien en état des sites avec la sécurisation de certains postes de travail, suite au Document Unique : 20 000 euros.

Déchetteries	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	20 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	16 720 € TTC

✓ Quai de transfert

Maintien en état et sécurisation du site suite au Document Unique : 12 000 euros.

Quai de transfert	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	12 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	10 030 € TTC

✓ Points d'apport volontaire/ Colonnes / D.S.E

Maintien en état du parc et sécurisation de certains points de collecte, suite au Document Unique : 70 000 euros TTC.

Acquisition de DS.E et de colonnes aériennes pour la création de nouveaux points de regroupement de collecte : 100 000 euros.

Recettes subventions PIL 2015 du Conseil Départemental 05 : 23 975 euros (solde de l'opération).

Points apports – Colonnes - DSE	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	170 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	118 135 € TTC

✓ Déchetterie de la Haute Normandie

Suite aux désordres constatés sur la déchetterie de la Haute-Normandie et aux remboursements du sinistre qui auront lieu début 2016, la recherche d'une solution de remplacement est en cours.

Une étude de faisabilité technique, juridique et financière sur une solution de remplacement d'un montant prévisionnel de 40 000 € est envisagée.

Cette dépense sera normalement financée en 2017 à hauteur de 70 %, dans le cadre du TZDZG.

Recettes : Montant du protocole d'accord validé en conseil communautaire de décembre 2015 : 568 324. 20 euros

Déchetterie Haute Normandie	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	40 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	0 € TTC

✓ Matériel roulant

En 2016, il n'y aura pas de dépenses prévues pour le maintien en état ni pour le renouvellement du parc de véhicule de collecte.

Pour optimiser et faciliter le travail des agents d'exploitation dans la manutention du matériel sur le territoire communautaire (conteneur, outillage, ..) un camion hayon est nécessaire : 50 000 euros TTC

Opération financée dans le cadre de l'opération TZDZG (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage) : recettes possibles de 15 000 euros.

Matériel roulant des OM	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	50 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	26 800 € TTC

✓ **Hangar OM**

Maintien en état du bâtiment de Pont La Lame/ Sécurisation du site : 10 000 euros TTC.

Hangar OM	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	10 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	8 400 € TTC

✓ **Communication TZDZG et compostage collectif et individuel**

A la suite du succès de l'opération pilote sur l'installation de composteurs collectifs, il est proposé de développer le compostage collectif au niveau :

- d'autres structures touristiques (camping, centre de vacances..),
- d'autres écoles/ cantines du territoire
- des établissements de santé

D'autre part, après 2 ans de fonctionnement, la régie se doit d'améliorer sa politique de communication auprès de la population permanente et touristique.

Un budget sur l'acquisition de support de communication est ainsi proposé.

Budget compostage : 10 000 euros TTC.

Cette dépense sera normalement financée en 2017 à hauteur de 30 %.

Communication TZDZG	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	10 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	5 900 € TTC

✓ **Plate forme de co-compostage**

Cette opération sera portée administrativement par le Pays du Grand Briançonnais et techniquement par la CCB, et concernera notre territoire élargi : les 4 communautés de communes du Pays du Grand Briançonnais + le Smictom de l'Embrunais Savinois.

Les charges de fonctionnement et d'investissement seront normalement réparties entre ces 5 collectivités, selon une clef de répartition normalement basée sur la population DGF.

Des subventions sont attendues par :

- l'Ademe
- le Conseil Départemental
- le Conseil Régional
- le Contrat Plan Etat Région

Etude de faisabilité technique, juridique, financière et environnementale : 40 000 euros TTC.

Le montage administratif de ce projet n'étant pas connu de façon précise, le montant global de l'étude de faisabilité est à inscrire, mais il est peu vraisemblable que la totalité de ce montant incombe à la CCB.

Plate forme de co compostage	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	40 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	40 000 € TTC

2.7 Pôle technique environnement et développement durable

✓ Iles Bénites :

Compte tenu de la situation financière de la communauté de communes, la réalisation de cette opération est différée. Aucun crédit ne sera maintenu au budget.

2.8 Assainissement

Rappel :

Concessif :

- *tout ce qui est inférieur à 6 mètres linéaires : gestion courante (gestion assurée en directe par la SEERC),*
- *tout ce qui est supérieur à 6 mètres linéaires : programme de renouvellement contractuel alimenté par le fond de renouvellement,*
- *interventions de curage curatives et préventives.*

Non concessif :

- *toutes les extensions,*
- *tous les dévoiements,*
- *réhabilitations (tout ce qui n'est pas inscrit au programme de renouvellement contractuel).*

La CCB s'est engagée avec les Communes membres sur des travaux d'extension ou de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Maîtrises d'ouvrage déléguées portées par les Communes (dépenses) :

- Réfection Avenue du Lautaret - Briançon : montant estimatif 360 000 euros TTC (initialement prévue en 2015 & 2016)

Maîtrises d'ouvrage déléguées portées par la CCB (recettes) :

- Extension Les Chirouzes - La Salle Les Alpes : montant estimatif 22 000 € TTC de recettes

En raison de multiples problèmes en 2015, il n'y a eu qu'une seule extension de réseau de faite.

Toutefois, afin de compenser la faible activité des extensions de réseaux en 2015, la Collectivité doit prévoir une multiplication des opérations 2016 :

- Extension Chemin de l'Emparre - Briançon - montant estimatif 90 000 euros TTC (initialement prévue en 2015 & 2016)

Chemin de l'Emparre - Briançon	
Dépenses prévisionnelles à inscrire	90 000 € TTC
Autofinancement CCB estimé	75 300 € TTC

Le service assainissement, ayant recensé une soixantaine de demandes de travaux :

- extensions de réseaux,
- dévoiements de réseaux,
- réfections de voiries ou de réseaux communaux d'où opportunité de faire des travaux sur l'assainissement,

la collectivité a demandé à la SEERC de réaliser les enquêtes nécessaires pour prioriser techniquement les travaux.

L'objectif du service est d'effectuer le plus de démarches possibles (enquêtes des réseaux, géomètre, marchés publics...) pour que la majeure partie des travaux commencent dans les plus brefs délais.

LEXIQUE BUDGETAIRE**✓ Recettes de fonctionnement :**

013 - Atténuations de charges	Remboursement des charges de personnel (assurance du personnel, remboursement Sécurité Sociale...)
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	Produit provenant de l'activité des services : dépôts en déchetteries, frais d'inscription des crèches, du conservatoire et des beaux arts, panneaux photovoltaïques, redevance spéciale...
73 – Impôts et taxes	Fiscalité directe : Taxe d'habitation (TH), Taxe Foncière Bâtie(TF) et non Bâtie (TFNB) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) Taxe d'enlèvement des O.M (TEOM) Produits supplémentaires des années antérieures encaissées au titre des taxes directes Encaissement de la fourrière automobile Encaissement de la fourrière animale
74 – Dotations, subventions et participations	Fiscalité transférée : Cotisation sur la valeur ajoutée(CVAE), Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) Dotation d'intercommunalité et dotation de compensation (DGF) Subventions versées pour le fonctionnement des services (Conseil Général, Région, Etat, Ademe....) Compensations versées au titre des exonérations accordées par l'Etat Dotation de compensation de la réforme de la TP
75 – Autres produits de gestion courante	Remboursement des charges liées aux bâtiments (ex : refacturation des charges communes des Cordeliers, du Théâtre de la Maison de la Justice...)
76 – Produits financiers	Remboursements des intérêts de la dette
77 – Produits exceptionnels	Evènements exceptionnels qui engendrent une recette supplémentaire

✓ **Dépenses de fonctionnement :**

011 – Charges à caractère général	Ensemble des charges liées au fonctionnement des services (achat, fluide, prestations, location, assurance...)
012 – Charges de personnel et frais assimilés	Ensemble des charges liées aux rémunérations
014 – Atténuations de produits	Attributions de compensation : Versements aux communes dans le cadre des transferts de fiscalité et de charges Fonds National de Garantie Individuel des Ressources(FPIC)
65 – Autres charges de gestion courante	Versement effectué au Service Départemental d'Incendie et de Secours Subventions versées aux associations Versements effectués aux syndicats et admissions en non valeur
66 – Charges financières	Paiement des intérêts de la dette
67 – Charges exceptionnelles	Evènements exceptionnels qui engendrent une dépense supplémentaire